



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R20-2019-057

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2019

Sommaire

Agence Régionale de Santé de Corse

R20-2019-06-20-006 - ARRETE ARS n°2019-244 du 20 juin 2019 portant composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) (4 pages)	Page 3
R20-2019-06-20-004 - ARRETE ARS n° 2019 –242 du 20 juin 2019 portant composition de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) (4 pages)	Page 8
R20-2019-06-20-001 - ARRETE ARS n° 2019-239 du 20 juin 2019 portant composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) (10 pages)	Page 13
R20-2019-06-20-005 - ARRETE ARS n° 2019-243 du 20 juin 2019 portant composition de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) (6 pages)	Page 24
R20-2019-06-20-002 - ARRETE ARS n°2019-240 du 20 juin 2019 portant composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et les accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) (6 pages)	Page 31
R20-2019-06-20-003 - ARRETE ARS n°2019–241 du 20 juin 2019 portant composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) (8 pages)	Page 38

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

R20-2019-06-26-002 - AP modifiant la composition de la Commission Territoriale d'Orientation de l'Agriculture en Corse (2 pages)	Page 47
R20-2019-06-24-001 - Arrêté modifiant l'arrêté n° 2014-60020 du 17 novembre 2014 portant attribution d'une subvention de l'Etat au conseil général de la Corse du Sud pour la création de la zone d'appui à la lutte (ZAL) de Figari (2 pages)	Page 50

Direction Régionale des Affaires Culturelles

R20-2019-06-26-001 - arrêté licences stance 17 06 2019 (4 pages)	Page 53
--	---------

Agence Régionale de Santé de Corse

R20-2019-06-20-006

ARRETE ARS n°2019-244 du 20 juin 2019 portant composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

ARRETE ARS n° 2019-244 du 20 juin 2019 portant composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

Le directeur général de l'agence régionale de santé de Corse

Vu la loi n° 2009/879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010/336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010/348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2018-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2016-863 du 28 juin 2016 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2017-1787 du 27 décembre 2017 portant adaptation du code de la santé publique à la création de la collectivité de Corse ;

Vu l'arrêté n° 2018-365 du 12 juillet 2018 portant composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers de la CRSA de Corse ;

Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination de Madame Marie-Hélène LECENNE, directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse ;

Vu l'arrêté ARS n°2019-121 du 2 avril 2019 portant composition de la conférence régionale de santé et de l'autonomie de Corse ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des membres de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est modifiée comme suit :

Dans le collège 1 des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence, sont nommés :

Le président de l'exécutif de Corse, ès qualité ou son représentant :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
Dr Bianca FAZI Conseillère exécutive (social et santé)	Mme Josepha GIACOMETTI Conseillère exécutive	Mme Lauda GUIDICELLI Conseillère exécutive

Dans le collège 2 des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux, sont nommés :

Les représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique :

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Danièle FRANCESCHI-DURIF A Salvia	Mme Nathalie PAOLETTI Les diabétiques de Corse	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Mme Marie-Joséphine POLI ADMD	M. Michel STROPPIANA UDAF 2B	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Les représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Alain SZASZ CODERPA 2B	M. Noël MARTINEZ CODERPA 2B	Mme Joëlle VERDONI CODERPA 2B
M. Michel ORSONI CODERPA 2B	M. Roland SIMION CODERPA 2A	M. Robert CHILOTTI CODERPA 2A

Les représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Simone MAÏSETTI ADPEI	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>
M. Nonce GIACOMONI EAC	M. Jean-Baptiste DE NOBILI EAC	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Mme Marylène BELGODERE Trisomie 21	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 4 des représentants des partenaires sociaux, sont nommés :

Le représentant des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Paul FABIANI CFE/CGC	M. Jean OTTAVIANI CFE/CGC	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 5 des représentants des acteurs de la cohésion et de la protection sociale, sont nommés :

Les représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Barthélemy SIMONGIOVANNI Corse Malte	Mme Danielle DECOISY Corse Malte	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 6 des représentants des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé, sont nommés :

Le représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Jean ARRIGHI ORS de Corse	Dr Jean-Pierre AMOROS PH Service biochimie	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 7 des représentants des offreurs des services de santé, sont nommés :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Article 2 : l'arrêté n°2018-365 du 12 juillet 2018 est abrogé.

Article 3 : Le Directeur de la santé publique de santé de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Pour la Directrice Générale de l'ARS de Corse,
Et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe,

Marie-Pia ANDREANI

Agence Régionale de Santé de Corse
R20-2019-06-20-006 - ARRETE ARS n°2019-244 du 20 juin 2019 portant composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

Agence Régionale de Santé de Corse

R20-2019-06-20-004

ARRETE ARS n° 2019 –242 du 20 juin 2019 portant
composition de la commission permanente de la
conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

ARRETE ARS n° 2019 –242 du 20 juin 2019 portant composition de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

Le directeur général de l'agence régionale de santé de Corse

- Vu** la loi n° 2009/879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n°2010/336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret n° 2010/348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- Vu** le décret n° 2018-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- Vu** le décret n° 2016-863 du 28 juin 2016 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- Vu** le décret n° 2017-1787 du 27 décembre 2017 portant adaptation du code de la santé publique à la création de la collectivité de Corse ;
- Vu** l'arrêté ARS n° 2019-13 du 8 janvier 2019 portant modification de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- Vu** le décret du 20 mars 2019 portant nomination de Madame Marie-Hélène LECENNE, directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse ;
- Vu** l'arrêté n° 2019-121 du 2 avril 2019 portant modification de la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Corse;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des membres de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est modifiée comme suit :

Dans le collège 1 des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence, sont nommés :

Le Président du conseil exécutif de Corse, es qualité ou son représentant :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
Dr Bianca FAZI Conseillère exécutive (social et santé)	Mme Josepha GIACOMETTI Conseillère exécutive	Mme Lauda GUIDICELLI Conseillère exécutive

Un conseiller à l'Assemblée de Corse :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Danielle ANTONINI Groupe « Femu a Corsica »	Mme Frédérique DENSARI Groupe « Femu a Corsica »	M. Joseph PUCCI Groupe « Femu a Corsica »

Dans le collège 2 des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux, sont nommés :

Les représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique :

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Dominique ANDREANI UNAFAM	Mme Marie-Dominique BATESTI Ligue contre le cancer	Mme Audrey MAINETTI UDAF 2B
M. Robert COHEN ADMD	Mme Daniella Anna PAPI Corsica Sida	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 4 des représentants des partenaires sociaux, sont nommés :

Les représentants des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Mme Sylvie PIERI STC	Mme Sylvie DEBERGUE STC	Mme Brigitte MARTELLI STC

Le représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Jean CANARELLI Laboratoire d'analyses	Dr Charles VERON Médecin biologiste	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 5 des représentants des acteurs de la cohésion et de la protection sociale, sont nommés :

Le représentant des caisses d'allocations familiales :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Renaud MAZIN CAF 2A	M. Paul François GIACOMONI CAF 2A	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 6 des représentants des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé, sont nommés :

Le représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
Dr Dominique ARRIGHI PMI Haute Corse	Mme Danièle DEFENDINI PMI Haute Corse	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Dr Marie-Françoise GRILLI PMI Corse du Sud	Mme Karine BALLIEU PMI Corse du Sud	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 7 des représentants des offreurs des services de santé, sont nommés :

Les représentants des établissements publics de santé :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
M. Pascal FORCIOLI FHC - Directeur CH Bastia	Mme Françoise VESPERINI FHC – Directrice interim CHI Cortè-Tattone	Mme Danielle BOURCELET FHC - Cadre sup santé CH Calvi

Les représentants des établissements privés de santé à but lucratif :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
Dr Ange CUCCHI FHP	Mme Anne PONS FHP directrice Ets de santé	Dr Paul MASSON FHP

Les représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
Mme Martine ALLIEZ ADPEP 2A	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Les membres des unions régionales des professionnels de santé libéraux :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
M. Gérard MONDOLONI URPS Masseurs-kiné	M. Fabien FREDENUCCI URPS Masseurs-kiné	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 8 de la personnalité qualifiée est nommé(e) :


Mme Rose-Marie PASQUALAGGI
ADC

Article 2 : L'arrêté ARS n°2019-13 du 8 janvier 2019 est abrogé.

Article 3 : Le Directeur de la santé publique de santé de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

La Directrice Générale de l'ARS de Corse,



Marie-Hélène LECENNE

Agence Régionale de Santé de Corse

R20-2019-06-20-001

ARRETE ARS n° 2019-239 du 20 juin 2019 portant
composition de la conférence régionale de la santé et de
l'autonomie (CRSA)

ARRETE ARS n° 2019-239 du 20 juin 2019 portant composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

Le directeur général de l'agence régionale de santé de Corse

Vu la loi n° 2009/879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010/336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010/348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2018-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2016-863 du 28 juin 2016 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2017-1787 du 27 décembre 2017 portant adaptation du code de la santé publique à la création de la collectivité de Corse ;

Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination de Madame Marie-Hélène LECENNE, directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse ;

Vu l'arrêté n° 2019-121 du 2 avril 2019 portant modification de la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Corse;

ARRETE

Article 1 : La liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est modifiée comme suit :

Dans le collège 1 des représentants des collectivités territoriales du ressort de l'agence sont nommés :

Trois conseillers à l'Assemblée de Corse :

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
Dr Danielle ANTONINI Groupe « Femu a Corsica »	Mme Frédérique DENSARI Groupe « Femu a Corsica »	M. Joseph PUCCI Groupe « Femu a Corsica »
Mme Pascale SIMONI Groupe « Corsica Libera »	M. Pierre-José FILIPPOTTI Groupe « Corsica Libera »	M. Michel GIRASCHI Groupe « Corsica Libera »
M. Francis GIUDICI Groupe « Per l'avvene »	Mme Chantal PEDINIELLI Groupe « Per l'avvene »	Mme Santa DUVAL Groupe « Per l'avvene »

Le Président du conseil exécutif de Corse, ès qualité ou son représentant :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
Dr Bianca FAZI Conseillère exécutive (social et santé)	Mme Josepha GIACOMETTI Conseillère exécutive	Mme Lauda GUIDICELLI Conseillère exécutive

Les représentants des groupements de communes de Corse

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>
<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>
<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Les représentants des communes de Corse

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>
<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>
<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 2 des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux, sont nommés :

Les représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
Mme Danièle FRANCESCHI-DURIF A Salvia	Mme Nathalie PAOLETTI Les diabétiques de Corse	<i>Dans l'attente de désignation</i>
M. Pierre-Louis ALESSANDRI APF 2B	Mme Marie LEONIS APF 2A	Mme Julie PANTONI A Salvia
M. Gérard LOMBARD Corse Parkinson	Mme Dominique LAZZONI APF 2B	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Mme Marie-Joséphine POLI ADMD	M. Michel STROPPIANA UDAF 2B	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Mme Dominique ANDREANI UNAFAM	Mme Marie-Dominique BATESTI Ligue contre le cancer	Mme Audrey MAINETTI UDAF 2B
Mme Nicole ROUSSET Amf-Téléthon	Mme Jeanine CORRIERI FNATH	Mme Lucie MEMMI A Salvia
M. Dominique GAMBINI UDAF 2B	Mme Samia HASSAM A Salvia	<i>Dans l'attente de désignation</i>

M. Robert COHEN ADMD	Mme Daniella Anna PAPI Corsica Sida	<i>Dans l'attente de désignation</i>
--------------------------------	---	--------------------------------------

Les représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
Mme Julie BARANOVSKY CODERPA 2A	Mme Juliette CULLIERET CODERPA 2A	<i>Dans l'attente de désignation</i>
M. Alain SZASZ CODERPA 2B	M. Noël MARTINEZ CODERPA 2B	Mme Joëlle VERDONI CODERPA 2B
M. Michel ORSONI CODERPA 2B	M. Roland SIMION CODERPA 2A	M. Robert CHILOTTI CODERPA 2A
Mme Joëlle BACHERETTI CODERPA 2A	Mme Joséphine BETTI CODERPA 2A	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Les représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
Mme Simone MAÏSETTI ADPEI	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Mme Annie FILIPPI Fédération des aînés ruraux	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>
M. Nonce GIACOMONI EAC	M. Jean-Baptiste DE NOBILI EAC	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Mme Marylène BELGODERE Trisomie 21	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le 3^{ème} collège composé de représentants des conférences de territoires est supprimé, dans l'attente du décret modificatif relatif à la composition de la CRSA

Dans le collège 4 des représentants des partenaires sociaux, sont nommés :

Les représentants des organisations syndicales de salariés

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
Mme Marie-Laure FABER CGT	Mme Françoise NORDEE CGT	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Mme Sylvie PIERI STC	Mme Sylvie DEBERGUE STC	Mme Brigitte MARTELLI STC
M. Paul FABIANI CFE/CGC	M. Jean OTTAVIANI CFE/CGC	<i>Dans l'attente de désignation</i>
M. Pierre-Paul UGOLINI FO	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Les représentants des organisations professionnelles d'employeurs

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Jacques-Yves BONAVITA CG PME	M. Pierre-Yves EMMANUELLI CG PME	<i>Dans l'attente de désignation</i>
M. Charles ZUCCARELLI MEDEF	M. Jean-Louis ALBERTINI MEDEF	M. Jean-François RENUCCI MEDEF
Mme Louise NICOLAI Union prof. Artisanale Régionale de Corse	Mme Denise FOGACCI Union prof. Artisanale Régionale de Corse	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Jean CANARELLI Laboratoire d'analyses	Dr Charles VERON Médecin biologiste	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Mme Marie-Noëlle CULIOLI Chambre d'agriculture Corse	M. Dominique AFFINITO Chambre d'agriculture Corse	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 5 des représentants des acteurs de la cohésion et de la protection sociale, sont nommés :

Les représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Patricia BOSQUET-DAGOSTINOZ Expert ONG humanitaire	M. Jean Marcel VUILLAMIER Expert ONG humanitaire	<i>Dans l'attente de désignation</i>
M. Barthélemy SIMONGIOVANNI Corse Malte	Mme Danielle DECOISY Corse Malte	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Les représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail, maladies professionnelles mentionnée à l'article R 221-9 du code de la sécurité sociale :

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Sophie DE NICOLAI CARSAT Sud Est	M. Pascal SERVENT CARSAT Sud Est	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Mme Aline MOULIN CARSAT Sud Est	M. Philippe GUY CARSAT Sud Est	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des caisses d'allocations familiales :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Renaud MAZIN CAF 2A	M. Paul François GIACOMONI CAF 2A	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant de la mutualité française :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Dominique BALDACCI	M. Sauveur LEONI	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 6 des représentants des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé, sont nommés :

Les représentants des services de santé scolaire et universitaire :

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Dr Sylvie FERRARA Académie de Corse	Dr Carlos BECCARIA Académie de Corse	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Mme Renée PAOLI Académie de Corse	Mme Anne Marie SERRA Académie de Corse	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Les représentants des services de santé au travail

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Dr Els DREISENS Médecin du travail SIST 2A	Dr Marie Noëlle NICOLAI Médecin du travail SIST 2A	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Dr David VAN DE VELDE Médecin du travail SST 2B	Dr Guy LOMBARDO Médecin du travail SST 2B	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Les représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Dr Dominique ARRIGHI PMI Haute Corse	Mme Danièle DEFENDINI PMI Haute Corse	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Dr Marie-Françoise GRILLI PMI Corse du Sud	Mme Karine BALLIEU PMI Corse du Sud	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Les représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou de l'éducation pour la santé

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Céline ZICCHINA Directrice IREPS Corse	M. Jean Marc POLESEL COREVIH PACA Corse	M. Pierre-Jean RUBINI Retraité/ancien président IREPS
Mme Patricia NIEL Directrice ADPS	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Jean ARRIGHI ORS de Corse	Dr Jean-Pierre AMOROS PH Service biochimie	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141- 1 du code de l'environnement

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Mme Christine NATALI Directrice CPIE 2A	Dr Geneviève SOBREPÈRE U Levante	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 7 des représentants des offreurs des services de santé, sont nommés :

Les représentants des établissements publics de santé :

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Pascal FORCIOLI FHC - Directeur CH Bastia	Mme Françoise VESPERINI FHC – Directrice interim CHI Cortè-Tattone	Mme Danielle BOURCELET FHC - Cadre sup santé CH Calvi
M. Jean-Luc PESCE FHC - Directeur CHA	M. Yannick MIRAGLIOTTA FHC - Directeur CH Castelluccio	M Dominique RUSSO FHC - Directeur CH Bonifacio
Dr Jacques AMADEI FHC – président CME CHB	Dr Michel ZONZA FHC – président CME Corte- Tattone	Dr Charles RYCKEWAERT FHC – président CME Calvi
Dr Charles MARCELLESI FHC – président CME Castelluccio	Dr Isabelle GRIMALDI FHC – présidente CME Bonifacio	Dr Nicole GRAZIANI FHC – Vice- présidente CME CHB
Dr Sandra SALINI FHC – présidente CME CHA	Dr Nathalie BOITE FHC présidente CME Sartène	M. Julien CARIOU FHC – directeur CH Sartène

Les représentants des établissements privés de santé à but lucratif

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Dr Ange CUCCHI FHP	Mme Anne PONS FHP directrice Ets de santé	Dr Paul MASSON FHP
Dr Alain CHARLES FHP président CME	Dr Patrick STALLA FHP président CME	Dr Rémy FRANCOIS FHP président CME

Les représentants des établissements privés de santé à but non lucratif

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Angelina BRIGNOLI FEHAP – Directrice HAD	M. Max CHASSEGUE FEHAP – Directeur ACORSAD	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Dr Jean-Louis MAZZONI FEHAP HAD	M. Jean-Marie GUILLARD FEHAP HAD	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Dominique ANDREOZZI Directeur union des mutuelles 2A	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Les représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Martine ALLIEZ ADPEP 2A	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Mme Morgane RIGAUD Adjointe de direction APF	Mme Dominique BIANCHINI Adjointe de direction HD2A	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Mme Catherine BERTAZZONI PEP 2B	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Mme Hélène CERLINI Pte GCSMS A Stella – ARSEA	M. Pascal MARTELLI D.G. GCSMS A Stella ARSEA	M. Dominique LECA ARSEA – cadre AXA

Les représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Stéphane SBRAGGIA FEHAP – directeur EHPAD	Mme Nicole ALBERTINI COLONNA FEHAP – directrice EHPAD	<i>Dans l'attente de désignation</i>
M. François ALBERTINI SYNERPA – Directeur EHPAD	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>
M. François NATALI FNAQPA –Gestionnaire EHPAD	Mme Clémence RAFFIN FNAQPA - Gestionnaire EHPAD	M. Charly HAMELET FNAQPA - Gestionnaire CORSSAD
M. Christian CAMPANA Directeur EPHAD	Mme Renée BALBI D.G.SYNERPA	Mme Christine GAMONET Directrice EHPAD

Le représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Jean-Michel SIMON D. Adj. SPS – FALEP	M. Michel DOUBLET Chef de service Stella Maris	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr François AGOSTINI Médecin généraliste	Dr Dominique POGGI Médecin généraliste	Dr Françoise CORTEGGIANI Médecin généraliste

Le représentant des responsables de réseaux de santé implantés dans la région :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Mme Sophie FINIDORI AAUC Office Environnement	M. Sylvain DELUCCIA Retraité – Président RESAMAD	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des associations de permanence des soins :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Eliane ARRIGHI- LENZIANI SAMU 2B	Dr Alain PERCODANI SAMU 2A	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des transporteurs sanitaires

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Valère AMBROSINI Gérant ambulances Ajacciennes	M. Mikaël CHAMBARD Directeur ambulances Caducee	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant de services départementaux d'incendie et de secours

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M Bruno MAESTRACCI Directeur SDIS 2A	M. Christophe MAGNY SDIS 2A	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Jacques FLORI INPH – CH Bastia	Dr Jocelyne RAPTELET CPH – CH Bastia	Dr Joëlle LAMBERT AH – CH Bastia

Les membres des unions régionales des professionnels de santé libéraux

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Dr Antoine GRISONI URPS M-L	Dr Augustin VALLET URPS M-L	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Dr François RAFFALI URPS Dentistes	Dr Jean-Paul MANGION URPS Dentistes	Dr Christian CASILE URPS Dentistes
Dr Vincentello COLONNA D'ISTRIA URPS Biologistes	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Mme Raphaëlle MARTINETTI URPS Infirmiers	Mme Marie-Claude MORIN URPS Infirmiers	<i>Dans l'attente de désignation</i>

M. Gérard MONDOLONI URPS Masseurs-kiné	M. Fabien FREDENUCCI URPS Masseurs-kiné	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Mme Patricia PIETRI URPS Sages-femmes	Mme Virginie HERRIER URPS Sages-femmes	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Michel MOZZICONACCI Radiologue	Dr Bruno MANZI Gastroentérologue	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 8, des personnalités qualifiées sont nommées :

Mme Josette RISTERUCCI
Mme Rose-Marie PASQUALAGGI

Article 2 : L'arrêté n° 2019-121 du 2 avril 2019 est abrogé.

Article 3 : Le Directeur de la santé publique de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Pour la Directrice Générale de l'ARS de Corse,
Et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
[Signature]
MATHIEU ANTONI

La Direction Générale de Santé
et de l'Autonomie
de la Région de Corse
2019-2020

Agence Régionale de Santé de Corse

R20-2019-06-20-005

ARRETE ARS n° 2019-243 du 20 juin 2019 portant
composition de la commission spécialisée de prévention de
la conférence régionale de la santé et de l'autonomie
(CRSA)

ARRETE ARS n° 2019-243 du 20 juin 2019 portant composition de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

Le directeur général de l'agence régionale de santé de Corse

Vu la loi n° 2009/879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010/336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010/348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2018-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2016-863 du 28 juin 2016 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2017-1787 du 27 décembre 2017 portant adaptation du code de la santé publique à la création de la collectivité de Corse ;

Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination de Madame Marie-Hélène LECENNE, directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse ;

Vu l'arrêté n° 2019-121 du 2 avril 2019 portant composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) de Corse.

Vu l'arrêté n° 2019-123 du 2 avril 2019 portant composition de la commission spécialisée de prévention de la CRSA de Corse.

ARRETE

Article 1 : La liste des membres de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est modifiée comme suit :

Dans le collège 1 des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence, sont nommés :

Le Président du conseil exécutif de Corse, ès qualité ou son représentant :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
Dr Bianca FAZI Conseillère exécutive (social et santé)	Mme Josepha GIACOMETTI Conseillère exécutive	Mme Lauda GUIDICELLI Conseillère exécutive

Un conseiller à l'Assemblée de Corse :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
M. Francis GIUDICI Groupe « Per l'avvene »	Mme Chantal PEDINIELLI Groupe « Per l'avvene »	Mme Santa DUVAL Groupe « Per l'avvene »

Le représentant des groupements de communes de Corse :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Les représentants des communes de Corse :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 2 des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux, sont nommés :

Les représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique :

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
Mme Dominique ANDREANI UNAFAM	Mme Marie-Dominique BATESTI Ligue contre le cancer	Mme Audrey MAINETTI UDAF 2B
M. Dominique GAMBINI UDAF 2B	Mme Samia HASSAM A Salvia	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Les représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
M. Michel ORSONI CODERPA 2B	M. Roland SIMION CODERPA 2A	M. Robert CHILOTTI CODERPA 2A

Les représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Mme Marylène BELGODERE Trisomie 21	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 4 des représentants des partenaires sociaux, sont nommés :

Le représentant des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Paul FABIANI CFE/CGC	M. Jean OTTAVIANI CFE/CGC	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des organisations professionnelles d'employeurs :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Jean CANARELLI Laboratoire d'analyses	Dr Charles VERON Médecin biologiste	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 5 des représentants des acteurs de la cohésion et de la protection sociale, sont nommés :

Le représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Barthélemy SIMONGIOVANNI Corse Malte	Mme Danielle DECOISY Corse Malte	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail, maladies professionnelles :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Mme Aline MOULIN CARSAT Sud Est	M. Philippe GUY CARSAT Sud Est	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des caisses d'allocations familiales :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Renaud MAZIN CAF 2A	M. Paul François GIACOMONI CAF 2A	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant de la mutualité française :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Dominique BALDACCI	M. Sauveur LEONI	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 6 des représentants des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé, sont nommés :

Le représentant des services de santé scolaire et universitaire :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Sylvie FERRARA Académie de Corse	Dr Carlos BECCARIA Académie de Corse	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Les représentants des services de santé au travail :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Els DREISENS Médecin du travail SIST 2A	Dr Marie Noëlle NICOLAI Médecin du travail SIST 2A	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Dr Dominique ARRIGHI PMI Haute Corse	Mme Danièle DEFENDINI PMI Haute Corse	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Dr Marie-Françoise GRILLI PMI Corse du Sud	Mme Karine BALLIEU PMI Corse du Sud	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou de l'éducation pour la santé :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Mme Céline ZICCHINA Directrice IREPS Corse	M. Jean Marc POLESEL COREVIH PACA Corse	M. Pierre-Jean RUBINI Retraité/ancien président IREPS

Le représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Jean ARRIGHI ORS de Corse	Dr Jean-Pierre AMOROS PH Service biochimie	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141- 1 du code de l'environnement :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Mme Christine NATALI Directrice CPIE 2A	Dr Geneviève SOBREPÈRE U Levante	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 7 des représentants des offreurs des services de santé, sont nommés :

Le représentant des établissements privés de santé à but non lucratif :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Mme Angelina BRIGNOLI FEHAP – Directrice HAD	M. Max CHASSEGUE FEHAP – Directeur ACORSAD	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Christian CAMPANA Directeur EPHAD	Mme Renée BALBI D.G.SYNERPA	Mme Christine GAMONET Directrice EHPAD

Les membres des unions régionales des professionnels de santé libéraux :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Mme Patricia PIETRI URPS Sages-femmes	Mme Virginie HERRIER URPS Sages-femmes	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Article 2 : l'arrêté n°2019-123 du 2 avril 2019 est abrogé.

Article 3 : Le Directeur de la santé publique de santé de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Pour la Directrice Générale de l'ARS de Corse,
Et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe


Marie-Pia ANDREANI

Point Directeur Régional de l'ARS de Corse
Et par délégation
Le Directeur Général Adjoint

MARIE-PIERRE ANDREANI

Agence Régionale de Santé de Corse

R20-2019-06-20-002

ARRETE ARS n°2019-240 du 20 juin 2019 portant composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et les accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

ARRETE ARS n° 2019-240 du 20 juin 2019 portant composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et les accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

Le directeur général de l'agence régionale de santé de Corse

Vu la loi n° 2009/879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010/336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010/348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2018-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2016-863 du 28 juin 2016 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2017-1787 du 27 décembre 2017 portant adaptation du code de la santé publique à la création de la collectivité de Corse ;

Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination de Madame Marie-Hélène LECENNE, directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse ;

Vu l'arrêté n° 2019-121 du 2 avril 2019 portant composition de la conférence régionale de santé et de l'autonomie de Corse.

Vu l'arrêté n° 2019-122 du 2 avril 2019 portant composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et les accompagnements médico-sociaux de la CRSA de Corse.

ARRETE

Article 1 : La liste des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est modifiée comme suit :

Dans le collège 1 des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence, sont nommés :

Un conseiller à l'assemblée de Corse :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Mme Pascale SIMONI Groupe « Corsica Libera »	M. Pierre-José FILIPPETTI Groupe « Corsica Libera »	M. Michel GIRASCHI Groupe « Corsica Libera »

Le Président du conseil exécutif de Corse, ès qualité ou son représentant :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
Dr Bianca FAZI Conseillère exécutive (social et santé)	Mme Josepha GIACOMETTI Conseillère exécutive	Mme Lauda GUIDICELLI Conseillère exécutive

Le représentant des groupements de communes de Corse :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des communes de Corse :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 2 des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux, sont nommés :

Les représentants des associations agréées :

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
M. Gérard LOMBARD Corse Parkinson	Mme Dominique LAZZONI APF 2B	<i>Dans l'attente de désignation</i>
M. Dominique GAMBINI UDAF 2B	Mme Samia HASSAM A Salvia	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Les représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
Mme Julie BARANOVSKY CODERPA 2A	Mme Juliette CULLIERET CODERPA 2A	<i>Dans l'attente de désignation</i>
M. Michel ORSONI CODERPA 2B	M. Roland SIMION CODERPA 2A	M. Robert CHILOTTI CODERPA 2A

Les représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
Mme Simone MAÏSETTI ADPEI	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>
M. Nonce GIACOMONI EAC	M. Jean-Baptiste DE NOBILI EAC	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 4 des représentants des partenaires sociaux, sont nommés :

Le représentant des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
Mme Sylvie PIERI STC	Mme Sylvie DEBERGUE STC	Mme Brigitte MARTELLI STC

Le représentant des organisations professionnelles d'employeurs :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
Dr Jean CANARELLI Laboratoire d'analyses	Dr Charles VERON Médecin biologiste	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
Mme Marie-Noëlle CULIOLI Chambre d'agriculture Corse	M. Dominique AFFINITO Chambre d'agriculture Corse	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 5 des représentants des acteurs de la cohésion et de la protection sociale, sont nommés :

Le représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
M. Barthélemy SIMONGIOVANNI Corse Malte	Mme Danielle DECOISY Corse Malte	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant de la mutualité française :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
M. Dominique BALDACCI	M. Sauveur LEONI	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 7 des représentants des offreurs des services de santé, sont nommés :

Le représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Mme Catherine BERTAZZONI PEP 2B	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. François NATALI FNAQPA –Gestionnaire EHPAD	Mme Clémence RAFFIN FNAQPA - Gestionnaire EHPAD	M. Charly HAMELET FNAQPA - Gestionnaire CORSSAD

Le représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Jean-Michel SIMON D. Adj. SPS – FALEP	M. Michel DOUBLET Chef de service Stella Maris	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le membre des unions régionales des professionnels de santé libéraux :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Vincentello COLONNA D'ISTRIA URPS Biologistes	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Les représentants de la commission spécialisée pour l'organisation des soins :

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Jean-Luc PESCE FHC - Directeur CH Ajaccio	M. Yannick MIRAGLIOTTA FHC - Directeur CH Castelluccio	M Dominique RUSSO FHC - Directeur CH Bonifacio
Mme Patricia NIEL Directrice ADPS	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

».

Article 2 : L'arrêté n° 2019-122 du 2 avril 2019 est abrogé.

Article 3 : Le Directeur de la santé publique de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Pour la Directrice Générale de l'ARS de Corse,
Et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe

Marie-Pia ANDREANI

Agence Régionale de Santé de Corse
R20-2019-06-20-002 - ARRETE ARS n°2019-240 du 20 juin 2019 portant composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et les accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

Page 37 sur 37

Agence Régionale de Santé de Corse

R20-2019-06-20-003

ARRETE ARS n°2019–241 du 20 juin 2019 portant
composition de la commission spécialisée de l'organisation
des soins de la conférence régionale de la santé et de
l'autonomie (CRSA)

ARRETE ARS n° 2019-241 du 20 juin 2019 portant composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

Le directeur général de l'agence régionale de santé de Corse

Vu la loi n° 2009/879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010/336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010/348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2018-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2016-863 du 28 juin 2016 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2017-1787 du 27 décembre 2017 portant adaptation du code de la santé publique à la création de la collectivité de Corse ;

Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination de Madame Marie-Hélène LECENNE, directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse ;

Vu l'arrêté n° 2019-121 du 2 avril 2019 portant composition de la conférence régionale de santé et de l'autonomie de Corse.

Vu l'arrêté n° 2019-124 du 2 avril 2019 portant modification de la liste des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) ;

ARRETE

Article 1 : La liste des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est modifiée comme suit :

Dans le collège 1 des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence, sont nommés :

Un Conseiller à l'Assemblée de Corse :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Danielle ANTONINI Groupe « Femu a Corsica »	Mme Frédérique DENSARI Groupe « Femu a Corsica »	M. Joseph PUCCI Groupe « Femu a Corsica »

Le Président du conseil exécutif de Corse, ès qualité ou son représentant :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
Dr Bianca FAZI Conseillère exécutive (social et santé)	Mme Josepha GIACOMETTI Conseillère exécutive	Mme Lauda GUIDICELLI Conseillère exécutive

Le représentant des groupements de communes de Corse :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des communes de Corse :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 2 des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux, sont nommés :

Les représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique :

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
Mme Nicole ROUSSET Amf-Téléthon	Mme Jeanine CORRIERI FNATH	Mme Lucie MEMMI A Salvia
M. Robert COHEN ADMD	Mme Daniella Anna PAPI Corsica Sida	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
M. Alain SZASZ CODERPA 2B	M. Noël MARTINEZ CODERPA 2B	Mme Joëlle VERDONI CODERPA 2B

Le représentant des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
M. Nonce GIACOMONI EAC	M. Jean-Baptiste DE NOBILI EAC	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 4 des représentants des partenaires sociaux, sont nommés :

Les représentants des organisations syndicales de salariés :

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
Mme Marie-Laure FABER	Mme Françoise NORDEE	<i>Dans l'attente de désignation</i>

CGT	CGT	
Mme Sylvie PIERI STC	Mme Sylvie DEBERGUE STC	Mme Brigitte MARTELLI STC
M. Paul FABIANI CFE/CGC	M. Jean OTTAVIANI CFE/CGC	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des organisations professionnelles d'employeurs :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
M. Charles ZUCCARELLI MEDEF	M. Jean-Louis ALBERTINI MEDEF	M. Jean-François RENUCCI MEDEF

Le représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
Dr Jean CANARELLI Laboratoire d'analyses	Dr Charles VERON Médecin biologiste	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
Mme Marie-Noëlle CULIOLI Chambre d'agriculture Corse	M. Dominique AFFINITO Chambre d'agriculture Corse	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 5 des représentants des acteurs de la cohésion et de la protection sociale, sont nommés :

Le représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail, maladies professionnelles :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
Mme Aline MOULIN CARSAT Sud Est	M. Philippe GUY CARSAT Sud Est	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant de la mutualité française :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
M. Dominique BALDACCI	M. Sauveur LEONI	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 6 des représentants des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé, sont nommés :

Les représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou de l'éducation pour la santé :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Mme Patricia NIEL Directrice ADPS	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Jean ARRIGHI ORS de Corse	Dr Jean-Pierre AMOROS PH Service biochimie	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Dans le collège 7 des représentants des offreurs des services de santé, sont nommés :

Les représentants des établissements publics de santé :

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Pascal FORCIOLI FHC - Directeur CH Bastia	Mme Françoise VESPERINI FHC – Directrice interim CHI Cortè-Tattone	Mme Danielle BOURCELET FHC - Cadre sup santé CH Calvi
M. Jean-Luc PESCE FHC - Directeur CH Ajaccio	M. Yannick MIRAGLIOTTA FHC - Directeur CH Castelluccio	M Dominique RUSSO FHC - Directeur CH Bonifacio
Dr Jacques AMADEI FHC – président de CME	Dr Michel ZONZA FHC – président CME Corte- Tattone	Dr Charles RYCKEWAERT FHC – président de CME
Dr Charles MARCELLESI FHC – président CME Castelluccio	Dr Isabelle GRIMALDI FHC – présidente CME Bonifacio	Dr Nicole GRAZIANI FHC – Vice- présidente CME CHB
Dr Sandra SALINI FHC – présidente de CME CHA	Dr Nathalie BOITE FHC présidente CME Sartène	M. Julien CARIOU FHC – directeur CH Sartène

Les représentants des établissements privés de santé à but lucratif :

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Dr Ange CUCCHI FHP	Mme Anne PONS FHP directrice Ets de santé	Dr Paul MASSON FHP
Dr Alain CHARLES FHP président CME	Dr Patrick STALLA FHP président CME	Dr Rémy FRANCOIS FHP président CME

Les représentants des établissements privés de santé à but non lucratif :

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Angelina BRIGNOLI FEHAP – Directrice HAD	M. Max CHASSEGUE FEHAP – Directeur ACORSAD	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Dr Jean-Louis MAZZONI FEHAP HAD	M. Jean-Marie GUILLARD FEHAP HAD	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Dominique ANDREOZZI Directeur union des mutuelles 2A	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr François AGOSTINI Médecin généraliste	Dr Dominique POGGI Médecin généraliste	Dr Françoise CORTEGGIANI Médecin généraliste

Le représentant des responsables de réseaux de santé implantés dans la région

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Mme Sophie FINIDORI AAUC Office Environnement	M. Sylvain DELUCCIA Retraité – Président RESAMAD	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des associations de permanence des soins

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Eliane ARRIGHI-LENZIANI SAMU 2B	Dr Alain PERCODANI SAMU 2A	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des transporteurs sanitaires :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Valère AMBROSINI Gérant ambulances Ajacciennes	M. Mikaël CHAMBARD Directeur ambulances Caducee	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant de services départementaux d'incendie et de secours :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
M Bruno MAESTRACCI Directeur SDIS 2A	M. Christophe MAGNY SDIS 2A	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
Dr Jacques FLORI INPH – CH Bastia	Dr Jocelyne RAPTELET CPH – CH Bastia	Dr Joëlle LAMBERT AH – CH Bastia

Les membres des unions régionales des professionnels de santé libéraux :

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
Dr Vincentello COLONNA D'ISTRIA URPS Biologistes	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Mme Raphaëlle MARTINETTI URPS Infirmiers	Mme Marie-Claude MORIN URPS Infirmiers	<i>Dans l'attente de désignation</i>
M. Gérard MONDOLONI URPS Masseurs-kiné	M. Fabien FREDENUCCI URPS Masseurs-kiné	<i>Dans l'attente de désignation</i>
Mme Patricia PIETRI URPS Sages-femmes	Mme Virginie HERRIER URPS Sages-femmes	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant de l'ordre des médecins :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
Dr Michel MOZZICONACCI Radiologue	Dr Bruno MANZI Gastroentérologue	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Le représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région :

Titulaire	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

Les représentants de la Commission Spécialisé pour la prise en charge et les accompagnements médico-sociaux :

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
Mme Catherine BERTAZZONI PEP 2B	<i>Dans l'attente de désignation</i>	<i>Dans l'attente de désignation</i>

M. François NATALI FNAQPA –Gestionnaire EHPAD	Mme Clémence RAFFIN FNAQPA - Gestionnaire EHPAD	M. Charly HAMELET FNAQPA - Gestionnaire CORSSAD
---	---	--

Article 2 : L'arrêté n° 2019–124 du 2 avril 2019 est abrogé.

Article 3 : Le Directeur de la santé publique de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Pour la Directrice Générale de l'ARS de Corse,
Et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe

Marie-Pia ANDREANI

For the Director General of the ARS of Corsica
and the Regional Health Conference
La Direction Générale ARS Corse

Marie-Cécile BORDANI

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et
de la Forêt

R20-2019-06-26-002

AP modifiant la composition de la Commission
Territoriale d'Orientation de l'Agriculture en Corse

AP modifiant la composition de la CTOA en Corse

Vu la demande en date du 29 mai 2019 du syndicat des jeunes agriculteurs de Corse du Sud ;
Sur proposition de Madame la Directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse, directrice par intérim ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1er de l'arrêté n°15-0528 du 27 juillet 2015 fixant la composition de la Commission territoriale d'orientation de l'agriculture en Corse est modifié comme suit :

Membres désignés :

Titre de la désignation	Identité du titulaire	Identité des suppléants
Deux représentants de la chambre régionale d'agriculture	Pierre ACQUAVIVA (pour les exploitants) François FRANCESCHI (pour les coopératives)	Joseph COLOMBANI (pour les exploitants) Jean-Marc VENTURI (pour les coopératives)
Deux représentants de la chambre d'agriculture de Corse du Sud	Stéphane PAQUET (pour les exploitants) André ANGELI (pour les coopératives)	Jean-Baptiste DE PERETTI DELLA ROCCA (pour les exploitants)
Deux représentants de la chambre d'agriculture de Haute Corse	Joseph COLOMBANI (pour les exploitants)	François FRANCESCHI (pour les coopératives)
Représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale	M. PASQUALI François-Laurent (Président des Jeunes Agriculteurs de Corse du Sud)	M. SAMMARCELLI Ange-Philippe (Secrétaire général des Jeunes Agriculteurs de Corse du Sud)

Article 2 : La composition de la commission en ce qui concerne les membres désignés aux autres titres n'est pas modifiée.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires de Corse et la directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse, directrice par intérim, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

La Préfète



Josiane CHEVALIER

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et
de la Forêt

R20-2019-06-24-001

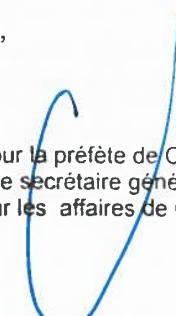
Arrêté modifiant l'arrêté n° 2014-60020 du 17 novembre
2014 portant attribution d'une subvention de l'Etat au
conseil général de la Corse du Sud pour la création de la
zone d'appui à la lutte (ZAL) de Figari

VU la demande de prorogation en date du 7 juin 2019;
SUR proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse ;

ARRÊTE

- Article 1 :** A l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2014-60020 du 17 novembre 2014, la date limite de réalisation de l'opération est prorogée pour être portée au 31 décembre 2019.
- Article 3 :** Le secrétaire général pour les affaires de Corse, le directeur régional des finances publiques de Corse et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est notifié au bénéficiaire.

La préfète,


Pour la préfète de Corse
le secrétaire général
pour les affaires de Corse

Didier MAMIS

Direction Régionale des Affaires Culturelles

R20-2019-06-26-001

arrête licences stance 17 06 2019

arrête licences stance 17 06 2019

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
Service Action Culturelle

ARRÊTÉ n° **en date du 26 juin 2019**

Portant attribution et retrait des licences d'entrepreneur de spectacles

LA PRÉFÈTE DE CORSE

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques
Chevalier du Mérite Agricole

VU le Code du travail, et notamment ses articles L7122-1 et suivants, D7122-1, R7122-2 et suivants,

VU le code de la sécurité sociale, et notamment ses articles L.242.1, L 415.3 et L 514.1,

VU le code du commerce, et notamment son article L110-1,

VU l'ordonnance n°45 2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles modifiée,

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du président de la République du 27 avril 2018 nommant Mme Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse du Sud,

VU l'arrêté du 26 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants,

VU l'arrêté n° R20-2018-05-14-2018 du 14 mai 2018 modifiant l'arrêté n°16-1933 du 12 octobre 2016 portant renouvellement des membres de la Commission consultative régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles.

VU l'arrêté n° R20-2018-05-22-008 en date du 22 mai 2018 portant délégation de signature à Franck LEANDRI directeur régional des affaires culturelles de Corse,

VU l'avis de la commission consultative régionale lors de sa séance du 17 juin 2019,

Considérant que les candidats remplissent les conditions exigées par la législation en vigueur,

Préfecture de Corse – BP 401 – 20188 Ajaccio cedex 1 – Standard 04 95 11 12 13 –
Adresse électronique : courrier@corse-du-sud.pref.gouv.fr

ARRÊTE :

Article 1er : Sont attribuées, pour une période de trois ans à compter de la date de la signature du présent arrêté, les licences d'entrepreneur de spectacles vivants dont les références sont précisées ci-après :

Titulaire	Organisme	Catégorie	Numéros
Madame Corinne VAUCORET	Association Anghjula Rosa 28, cours Lucien Bonaparte <u>20000 – AJACCIO</u>	2 ^{ème}	2-1121775
Monsieur Jean-Louis COULLE-SIMONPIERI	Collectif Jeune Danse Cours Lucien Bonaparte <u>20140 – AJACCIO</u>	2 ^{ème}	2-1121774
Madame Angélique BAUDIN	Compagnie Sub Tegmine Fagi 6, rue Colonel d'Ornano <u>20000 - AJACCIO</u>	2 ^{ème}	2- 1067778
Monsieur Antoine GRIMALDI	Théâtre NENEKA 19 boulevard Fred Scamaroni <u>20000 - AJACCIO</u>	2 ^{ème}	2-1041907
Madame Marion PAOLINI	P.R.B Productions 16, route des sanguinaires <u>20000 – AJACCIO</u>	2 ^{ème} 3 ^{ème}	2-1121785 3-1121786
Monsieur Antoine GANNAC	NOVITA PROD Z.I du Vazzio <u>20090 – AJACCIO</u>	1 ^{ère} 3 ^{ème}	1-1121782 Salle de diffusion 3-1121783
Monsieur Christian MARTINEZ	Vialuni Résidence Ekoilo 56, avenue du Mont Thabor <u>20090 – AJACCIO</u>	2 ^{ème} 3 ^{ème}	2-1027316 3-1037317
Monsieur Sebastien LUCIANI	Associu Scopre A Rota <u>20141 – MARIGNANA</u>	1 ^{ère} 2 ^{ème} 3 ^{ème}	1-1032092 2-1028406 3-1028407
Monsieur Cedric FRUHAUF	U Palatinu Quartier Stiletto <u>20167 – MEZZAVIA</u>	1 ^{ère} 3 ^{ème}	1-1072366 salle de spectacle 3-1072367
Madame Armelle VAN LERBERGHE	Camping La Casa Calcatoggio <u>20111 – CALCATOGGIO</u>	1 ^{ère}	1-1121784 salle de spectacle
Madame Marie-Jeanne BOSCHI	Festival Henry Mary 13,Cours Sœur Amélie <u>20100 – SARTENE</u>	2 ^{ème} 3 ^{ème}	2-1121780 3-1121781
Madame Elodie POIGNET	Compagnie Aremanera Lieu dit Murato <u>20140 – SOLLACARO</u>	2 ^{ème}	2-1121777
Monsieur Philippe RIGAUX	Association des amis du Couvent de St François Lieu dit U Palazzu <u>20112 – St LUCIE de TALLANO</u>	2 ^{ème} 3 ^{ème}	2-1121772 3-1121773

Monsieur Paul GRENIER	Le thé à trois Colliciola <u>20166 – PIETROSELLA</u>	2 ^{ème}	2-1015724
Madame Claire LE GOFF	Compagnia A Ghjuvanetta 3, Rue Notre dame de Lourdes <u>20200 – BASTIA</u>	2 ^{ème}	2-1121776
Monsieur Patrick VIGNOLI	Association Tempvs Fugit Logis de Montesoro BAT A5 <u>20600 – BASTIA</u>	2 ^{ème}	2-1121778
Monsieur Jean-Pierre LANFRANCHI	Unita Teatrale 27, Avenue Maréchal Sébastiani <u>20200 – BASTIA</u>	2 ^{ème}	2-1015713
Monsieur Guillaume BADER	N.M.C Events Chez Madame Sandrine DARY Quartier St Blaise <u>20214 – CALENZANA</u>	2 ^{ème} 3 ^{ème}	2-1121772 3-1121773
Monsieur Jean-Marc FABRIZY	Fiatu Muntese Route de Donateo <u>20260 - CALVI</u>	2 ^{ème}	2-1093980
Monsieur Jean-Marie TASSY	Calvi on the Rocks Chez Tao La citadelle <u>20260 – CALVI</u>	2 ^{ème} 3 ^{ème}	2-1006119 3-1006130
Monsieur Michel ANDREANI	Svegliu Calvese La poudrière La citadelle <u>20260 – CALVI</u>	2 ^{ème}	2-1009581 3-1009582
Monsieur Gregory FERRIER-CASTELLI	Associu Culturale A Spartera Lieu dit LERGIE – RN 200 <u>20250 – CORTE</u>	2 ^{ème} 3 ^{ème}	2-1121771 3-1121770
Monsieur Daniel ROBIN-RENUCCI	ARIA A Stazzona <u>20259 - PIOGGIOLA</u>	2 ^{ème}	2-1015715
Monsieur Alexis GIULY	SARL VOCE VIVA 23, Palmento <u>20220 – SANTA REPARATA DI BALAGNA</u>	2 ^{ème}	2-1044801
Madame Natacha CONTI	Cumpagnia I Sussuri di a Maghja Chemin dit Suale <u>20213 – SORBO OCOGNANO</u>	2 ^{ème}	2-1121779

Article 2 : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, les destinataires de cet arrêté disposent d'un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, ils devront saisir le tribunal administratif de Bastia, Villa Montépiانو - 20407 – Bastia. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : La ou les licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945 modifiée, par le régime de sécurité sociale, ainsi que les dispositions relatives à la protection littéraire et artistique.

Article 4 : Le Secrétaire général pour les affaires de Corse et le Directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse.

Pour la Préfète de Corse
et par délégation


Franck LEANDRI
Directeur Régional
des Affaires Culturelles